

**Annexe 2 à la délibération d'approbation  
de modification simplifiée du PLU de ST JEAN DE CHEVELU**

**ANALYSE DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

14 contributions ont été déposées.

<p><b>contribution 1 Guillaume Pravaz</b> page 1 grange 2822 Vernatel et ER 10</p>	<p>Demande de repérer la grange 2822 au Vernatel pour autoriser son changement de destination. Avis défavorable puisque ce n'est pas nécessaire, car la partie habitation accolée est bien supérieure au volume de la grange ; la grange est donc considérée comme accessoire au logement et pourra être transformée en logement sans la nécessité d'un changement de destination. Demande de ne pas déplacer l'emplacement réservé 10, avis favorable.</p>
<p><b>contribution 2 Géraldine Mollard</b> page 1bis parcelles diverses dont 3130</p>	<p>Demande pour des parcelles classées en Nré et en A, de les classer en U. Avis défavorable, car impossible de réduire les zones A et N dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU.</p>
<p><b>contribution 3 Yves Tassan</b> page 2 vc n°6</p>	<p>Demande d'emplacements réservés pour élargir la vc n°6 étroite qui mène à la Grande Forêt. Ces ER (ER 11) sont déjà au règlement graphique.</p>
<p><b>contribution 4 Jean-Jacques Compassi</b> pages 2bis et 3 parcelle 2314 Monthoux</p>	<p>Demande de modifier le règlement de la zone Nré pour autoriser une annexe. Avis défavorable pour modifier ce règlement dans la mesure où il autorise l'extension du bâti existant.</p>
<p><b>contribution 5 Patrick et Brigitte Berger</b> pages 3bis et 4 Monthoux</p>	<p>Demande de retrait de l'emplacement réservé n°18 à Monthoux, qui empêcherait l'accès au gîte et à la maison des demandeurs. Avis défavorable, car ce parking serait adapté pour laisser les accès aux constructions existantes.</p>
<p><b>contribution 6 Jérémie Le Turdu</b> pages 4 et 4bis parcelle 3720 Chevelu parcelles 153,154, 155, 156, 157</p>	<p>Demande de classer complètement la parcelle 3720 en U et la parcelle 3940 en N. Avis défavorable, car la zone Nré correspond à un espace de bon fonctionnement d'une zone humide à protéger et soumis au risque d'inondation, de plus il est impossible de réduire les zones A et N dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU. Demande de classer les parcelles 153,154, 155, 156, 157 en N plutôt qu'en Nré. Avis défavorable, car elles sont situées dans espace de bon fonctionnement d'une zone humide à protéger.</p>
<p><b>contribution 7 François et Gabrielle Rubod</b> pages 5 et 5bis parcelles 516, 517 Le Crousaz</p>	<p>Implanter une citerne d'eau sur les parcelles 516 et 517 en zone Nré pour une exploitation de chênes truffiers. C'est déjà possible avec le règlement actuel de la zone Nré qui autorise les exploitations forestières, donc les infrastructures ad hoc.</p>
<p><b>contribution 8 FDSEA</b> page 6</p>	<p>Demande de préciser l'autorisation des panneaux solaires au sol.</p>

<p><b>contribution 9 Danièle Pravaz</b> page 6bis</p>	<p>Avis favorable pour les autoriser uniquement comme une annexe à l'habitation ou aux activités. Demande de ne pas déplacer l'emplacement réservé 10 au Vernatel, avis favorable.</p>
<p><b>contribution 10 Catherine Marthoud</b> page 7</p>	<p>Demande de classer son terrain en zone U. Avis défavorable, car impossible de réduire les zones A dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU.</p>
<p><b>contribution 11 Mr et Mme Rouquille</b> page 7bis parcelle 3748 Crêt Bolin</p>	<p>Demande d'autoriser un logement de 80 ou 100 m<sup>2</sup> maximum dans les exploitations agricoles (au lieu de 40 m<sup>2</sup>) et en dehors du bâti agricole dans un rayon de 100 à 150 m de l'exploitation. Avis favorable pour augmenter l'habitat à 100 m<sup>2</sup>, mais avis défavorable pour l'implanter à 100 ou 150 m de l'exploitation car cela nuirait à l'activité agricole.</p>
<p><b>contribution 12</b> page 8</p>	<p>Demande pour la parcelle 3748 classée en A, de la classer en U. Avis défavorable, car impossible de réduire la zone A dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU.</p>
<p><b>contribution 13 Chantal Million Rousseau</b> page 8bis parcelle 3833 la Grande Forêt</p>	<p>Demande d'élargir la RD921C ou la vc n°6 entre la Grande Forêt et St Paul sur Yenne ? pour la RD cela relève du Département (est-ce nécessaire ?) ; pour la VC 6 un ER 11 est déjà inscrit au zonage du PLU.</p>
<p><b>contribution 14 familles Cozlin et Passet</b> page 9</p>	<p>Demande d'autoriser le changement de destination en habitat pour la grange attenante au château de la Grande Forêt. Avis défavorable car cette grange n'a pas de valeur patrimoniale vernaculaire spécifique.</p> <p>Expression vague d'un mécontentement lié au voisinage. Aucun avis à donner.</p>